



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
14 août 2019
Français
Original : anglais

Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Douzième session

New York, 11-13 juin 2019

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 juin 2019, à 15 heures

Président : M. Kemayah (Vice-Président) (Libéria)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'application de la Convention
(*suite*)

a) Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Gallegos Chiriboga (Équateur), M. Kemayah (Libéria), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'application de la Convention (suite)

a) Débat général (suite)

1. **M^{me} Gamlin** (Inde) dit que l'Inde a facilité la participation des personnes handicapées aux récentes élections en fournissant un accès sans obstacles aux bureaux de vote, des toilettes accessibles, des voies d'entrée et de sortie distinctes, des guides électoraux et des dispositifs de vote électronique en braille, un système de transport local gratuit et un accès prioritaire aux bureaux de vote. L'attachement du pays à la Convention a été codifié dans un texte de loi général adopté en 2016, et le Premier Ministre a affiché sa détermination à lutter contre les stéréotypes associés au handicap en forgeant et utilisant le terme *divyangjan* (personnes aux qualités divines) pour désigner les personnes handicapées. La campagne Accessible India vise à éliminer les obstacles entravant l'accès aux infrastructures existantes, aux transports et à l'informatique et aux communications.

2. La loi dispose que les dossiers des personnes handicapées qui postulent à un poste au sein de l'administration ou de l'enseignement ou déposent une demande dans le cadre de programmes d'atténuation de la pauvreté, d'attribution de terrains en vue de la construction d'un logement ou d'obtention de facilités de crédit pour les entreprises doivent être dûment examinés. Des bourses sont versées à des personnes handicapées pour qu'elles puissent étudier l'ingénierie, la gestion et la médecine en Inde et à l'étranger. Le Gouvernement met en place des programmes afin de leur fournir des équipements d'assistance modernes et prend en charge la pose d'implants cochléaires pour les enfants malentendants. Un programme d'aide précoce a été mis en place pour les enfants handicapés et un institut national de réadaptation pour les personnes présentant des troubles mentaux ainsi qu'un centre sportif destiné aux personnes handicapées vont être créés. Le Gouvernement a également lancé un projet de création d'une base de données nationale pour les personnes handicapées, dans le cadre duquel il prévoit de délivrer des cartes d'identité spéciales.

3. **M^{me} Krentovska** (Ukraine) dit qu'une nouvelle loi sur les services sociaux visant à aider les personnes handicapées à s'intégrer dans leur communauté est entrée en vigueur en 2019 et que de nouveaux services

sociaux ont été créés pour ce groupe. Le Gouvernement ukrainien a octroyé des ressources aux collectivités territoriales et les a encouragées à investir massivement dans les services pour les personnes handicapées. Actuellement, plus de 700 collaborent avec des associations locales de personnes handicapées en vue d'élaborer des politiques de développement inclusives. L'État crée des classes inclusives pour les enfants handicapés et a ouvert des centaines de centres de ressources inclusifs dotés de moyens diagnostiques et de matériel modernes et de personnel spécialisé. L'éducation inclusive est un outil essentiel pour rendre les personnes handicapées plus compétitives sur le marché de l'emploi. L'État a défini de nouvelles normes nationales concernant les services d'appui sur le lieu de travail et mis des conseillers d'orientation professionnelle à la disposition des personnes handicapées.

4. Des services de transport accessibles aux fauteuils roulants sont mis en place et le Gouvernement a fait l'acquisition de véhicules spécialement équipés pour desservir les petites communes rurales. Ce projet a été lancé par l'ancienne Commissaire aux droits des personnes handicapées, Rayisa Panasyuk, qui a été une grande source d'inspiration pour ces personnes. Malheureusement, depuis cinq ans, l'Ukraine subit, de la part de la Fédération de Russie, une agression qui a eu des conséquences sociales et psychologiques négatives sur le peuple ukrainien et entraîné la perte de capital humain. Le Gouvernement a accordé une attention particulière aux blessés, en proposant des services de rééducation.

5. **M^{me} Rakacolli-Kapisyzi** (Albanie) dit que, depuis la ratification de la Convention, l'Albanie a adopté une loi nationale sur l'inclusion et l'accessibilité, qui guide tous les efforts faits au niveau institutionnel pour tenir compte des questions liées au handicap. Le Gouvernement a insisté sur le fait que les principes des droits de l'homme s'appliquaient de manière égale à tous les types de handicap. Le Conseil national du handicap albanais joue un rôle consultatif important dans l'élaboration des politiques et encourage la coopération entre les institutions de l'État et les groupes d'intérêt. Le Gouvernement a travaillé de manière approfondie afin d'élaborer une méthode d'évaluation du handicap multidisciplinaire, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé. À la suite de l'adoption d'un plan d'action national pour les personnes handicapées pour la période 2016-2020, le Gouvernement s'est efforcé de garantir le plein accès de celles-ci à toutes les institutions publiques et privées. De grandes institutions publiques fournissent des informations sur l'accessibilité sur leur site Internet. En mai 2019, le parlement albanais a commencé à diffuser

ses séances en langue des signes. Grâce à une nouvelle loi sur l'emploi, les quotas de personnes handicapées et de services sociaux leur étant destinés ont été relevés.

6. Néanmoins, l'inclusion et l'intégration des personnes handicapées restent difficiles. Les services publics ne sont pas entièrement accessibles et les personnes handicapées continuent d'être victimes de discrimination. Dans le cadre de ses obligations en matière de droits de l'homme, le Gouvernement est déterminé à mettre en place des politiques et des services en faveur de ce groupe.

7. **La baronne Buscombe** (Royaume-Uni) dit que les personnes handicapées font pleinement partie de la société et ne doivent pas être reléguées au second plan. L'emploi leur assure une indépendance économique, leur donne un sentiment de fierté et améliore leur bien-être. Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes handicapées qui travaillent au Royaume-Uni a augmenté de presque un million et, à l'avenir, des réformes radicales du système social, en particulier du régime de crédit universel, permettront d'en embaucher davantage encore. Le Gouvernement a conclu des partenariats avec 11 500 entreprises, auxquelles il a donné les outils, les connaissances et la confiance nécessaires pour recruter des personnes handicapées. Il collabore avec 18 dirigeants d'entreprise qui encouragent les employeurs à rendre leur secteur accessible.

8. Le Royaume-Uni améliore actuellement l'accessibilité de son système ferroviaire et le Gouvernement prévoit de fournir un appui aux déplacements et du matériel de campagne accessible aux personnes handicapées afin de les aider à se porter candidates aux élections. Le Gouvernement donne suite aux engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur le handicap de 2018 et s'est fixé comme objectif de doter 500 millions de personnes dans le monde de technologies d'assistance d'ici à 2030.

9. **Le prince Mired Raad Zeid Al-Hussein** (Jordanie) dit que les droits des personnes handicapées sont l'un des domaines des droits de l'homme qui a connu une progression constante: cette question reste non politisée et la plupart des nations, à des degrés divers, sont conscientes de leurs responsabilités à l'égard des droits inaliénables de leurs citoyens présentant un handicap. Cependant, la communauté internationale ne fait pas systématiquement suffisamment d'efforts pour créer les services et les occasions qui permettraient aux personnes handicapées de développer leur potentiel. La situation en Jordanie n'est pas idéale mais le pays est sur la bonne voie et, avec une planification approfondie et l'appui de la communauté internationale, il obtiendra

des résultats tangibles. En 2017, il a adopté une loi progressiste de lutte contre la discrimination qui a donné lieu à une stratégie nationale en faveur de l'accessibilité sur dix ans. Deux autres stratégies, en faveur de l'éducation inclusive et de la désinstitutionalisation, seront mises en œuvre dans les mois à venir.

10. La Jordanie a besoin de l'aide de la communauté des donateurs pour maintenir sa progression sur le long terme. Celle-ci devrait faire en sorte que son aide au développement soit allouée aux questions liées au handicap, qui ne reçoivent actuellement que peu de fonds préaffectés. Certes, le fait que la Conférence des États parties se tienne chaque année à New York est pratique mais si celle-ci se tenait dans des pays où l'attention accordée à cette question fait le plus cruellement défaut, cela permettrait d'en accroître le retentissement.

11. **M. Bloxs** (observateur de la Fédération mondiale des sourds) dit que la Fédération mondiale des sourds, qui représente 17 millions de personnes sourdes dans 122 pays, considère que l'inclusion de ce groupe passe par l'utilisation généralisée des langues des signes, qui sont les langues naturelles des sourds et essentielles à leur intégration dans la société. La désignation du 23 septembre comme Journée internationale des langues des signes a été une étape importante en ce sens. La plupart des personnes sourdes dans le monde du Sud n'ont pas accès à la langue des signes et ne jouissent pas du droit à une éducation inclusive, qui est un élément indispensable à leur autonomisation, objectif qui est atteint dans les écoles où le programme scolaire officiel est enseigné en langue des signes nationale et en langue écrite. Les enseignants doivent avoir une maîtrise quasi irréprochable de cette langue et les élèves doivent avoir des contacts avec des enfants et des référents adultes sourds.

12. En 2019, la Fédération a recueilli des données sur l'éducation inclusive des enfants sourds au Népal et les premiers résultats sont inquiétants. En effet, ceux-ci n'ont pas accès à l'éducation avant l'âge de cinq ans et, la plupart étant nés de parents ne maîtrisant pas la langue des signes, ne sont exposés à cette langue que trop tardivement. De plus, au Népal, seules 5 % des personnes sourdes utilisent la langue des signes. La Fédération publiera un rapport dans lequel elle formulera des recommandations sur l'éducation inclusive, qui seront élargies afin de s'appliquer à tous les pays du Sud.

13. La Fédération voit d'un bon œil les technologies naissantes qui favorisent l'inclusion des personnes sourdes mais souhaite mettre en garde contre le remplacement des interprètes en langue des signes

humains par des avatars. Les langues des signes étant des langues à part entière, avec des structures et une grammaire complexes et distinctes des langues parlées, elles sont intraduisibles mot à mot. Compte tenu du niveau de technologie actuel, les avatars n'offrent pas la même qualité d'interprétation et n'ont pas les mêmes compétences que des interprètes dûment formés.

14. **M^{me} Morrison** (Ghana) dit que l'autonomisation et l'inclusion des personnes handicapées, ainsi que leur participation à tous les secteurs du développement national est une priorité pour le Ghana. Le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale collabore donc avec la société civile et des organisations non gouvernementales dans le cadre du regroupement Ghana Federation of Disability Organizations afin de mieux faire connaître la question du handicap à l'échelle nationale, et d'élaborer des politiques et des mesures en faveur des droits des personnes handicapées. Le Gouvernement a adopté une politique d'éducation inclusive qui garantit à tous les enfants, y compris ceux qui présentent un handicap, l'accès à l'enseignement élémentaire, secondaire et professionnel.

15. Des campagnes de sensibilisation sont menées dans les médias afin d'informer le public et de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées. Des mesures ont été prises pour encourager leur embauche, l'objectif étant de les rendre autonomes sur le plan économique et de créer des voies leur permettant de pleinement réaliser leur potentiel et de contribuer au développement national. L'initiative Livelihood Empowerment against Poverty a pour but de répondre à leurs besoins dans le domaine de l'emploi. Une norme d'accessibilité a été adoptée pour faciliter l'accès aux bâtiments. Le Gouvernement a décidé que toutes les assemblées de district devaient consacrer 3 % de leur budget annuel à l'appui technique et financier aux questions liées au handicap. Afin de mettre la législation interne en conformité avec la Convention, il a entrepris la modification de la loi sur le handicap.

16. **M. Aguis Decelis** (Malte) dit que le Comité des droits des personnes handicapées et la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ont formulé des remarques précieuses sur les projets de lois de Malte et qu'un nouveau système de consultations publiques accessibles a été mis en place en collaboration avec les parties prenantes. Le Cabinet des ministres a pris des mesures relatives à l'accessibilité du cadre bâti. Malte a adopté des normes sur les services à domicile, les services de relève et les structures d'accueil de jour, et fait en sorte qu'il soit tenu compte des questions liées au handicap dans l'élaboration des normes régissant les centres de soins pour personnes âgées.

17. Le Département de la sécurité sociale a introduit des réformes qui permettront d'étendre les pensions d'invalidité aux personnes présentant des déficiences intellectuelles et psychosociales, et d'augmenter les montants versés. Le projet Reach a récemment été lancé afin d'aider les personnes handicapées dans leur transition d'une structure institutionnelle à une solution d'accueil indépendante ou reposant sur la collectivité, et une initiative similaire vise à appuyer les personnes qui ont besoin d'une aide médicale complexe. Une formation a été organisée à l'intention de membres du système judiciaire maltais et les étudiants en droit de première année assistent à des cours obligatoires sur les droits des personnes handicapées. Des échanges ont lieu avec le Département de la protection civile afin de s'assurer de la prise en compte véritable du handicap dans le plan d'intervention d'urgence du pays et une initiative coordonnée par plusieurs départements, à laquelle la société civile a contribué, améliorera encore l'accessibilité du numéro d'urgence national.

18. En avril 2019, la première réunion de haut niveau entre l'Union européenne et des représentants des pays arabes sur les droits des personnes handicapées s'est tenue à La Valette. Y ont assisté des personnes handicapées, des universitaires et des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Ligue des États arabes. La déclaration politique de la réunion a été adoptée par les représentants de 22 gouvernements et entités internationales.

19. **M. Mansour** (État de Palestine) dit que l'État de Palestine est profondément attaché aux principes d'égalité et de non-discrimination sur lesquels repose le système des droits de l'homme. Un projet de loi mettant la législation palestinienne relative au handicap en conformité avec la Convention devrait être adopté dans les mois à venir. Des politiques et des stratégies nationales ont été modifiées de façon à intégrer une nouvelle approche mettant l'accent sur la protection et l'autonomisation.

20. En Palestine, les handicaps ne sont pas seulement de naissance ou dus à des accidents, ils résultent aussi de l'occupation israélienne qui se poursuit. Selon la Commission d'enquête internationale indépendante créée en vertu de la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme, les forces israéliennes continuent de tirer à balles réelles sur des manifestants, tuant ou blessant des civils, et, dans le nombreux cas, les laissant avec un handicap permanent. La Commission a enquêté sur plusieurs affaires retentissantes dans lesquelles des personnes handicapées ont été tuées par les forces israéliennes et ont des raisons valables de croire que des tireurs embusqués israéliens ont intentionnellement tiré sur ces manifestants, en dépit de leur handicap.

manifeste. La Palestine réaffirme son appui à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et appelle la communauté internationale à s'assurer que les Palestiniens bénéficient de la protection qui leur est due au regard du droit international. Le fait de garantir les droits des personnes handicapées et de s'assurer que celles-ci ne sont pas laissées pour compte serait une contribution importante au développement des sociétés et des pays dans lesquels elles vivent.

21. **M^{me} Dennis** (Libéria) dit que le Libéria, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, a finalisé son rapport initial sur l'application de la Convention, qu'il soumettra bientôt au Comité. Le Gouvernement est conscient de l'incidence du handicap sur tous les aspects de la vie d'une personne et a donc élaboré des politiques et des programmes dont l'objectif est de garantir l'édification d'une société inclusive qui protège les droits des personnes handicapées. Il a également élaboré un plan d'action national quinquennal en faveur de l'inclusion sociale, qui prévoit l'abolition de toutes les lois discriminantes à l'égard des personnes handicapées et la promotion de la langue des signes dans tout le pays. Des efforts sont fait pour encourager l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre des processus gouvernementaux.

22. La Commission nationale sur le handicap, qui est financée par le budget national, poursuit son travail de sensibilisation et promeut l'inclusion des personnes handicapées et la création de services leur étant destinés. Trois centres de réadaptation, dans lesquels travaillent des techniciens qualifiés, ont été créés afin de répondre aux besoins de ce groupe. Le Gouvernement, qui encourage la participation des personnes handicapées dans le sport, alloue des fonds à deux équipes de football, l'une constituée de personnes amputées, l'autre de personnes sourdes. Certes, des progrès ont été faits mais davantage pourrait être accompli en mettant en place un programme national en faveur de la langue des signes, en appuyant la réadaptation et la fourniture d'équipements d'assistance, de béquilles, de fauteuils roulants et d'autres dispositifs, en se dotant de matériel informatique et de communication, et de personnel formé chargé d'établir un registre national des personnes handicapées, et en mettant l'accent sur la sensibilisation et la promotion.

23. **M^{me} Bogyay** (Hongrie) dit que les changements qui se produisent dans le marché de l'emploi et l'émergence de nouvelles technologies représentent à la fois une chance et un défi pour les personnes handicapées. De plus, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les urgences d'ordre humanitaire exigent un certain niveau de préparation et

de résilience en matière de handicap de la part des gouvernements, du système des Nations Unies et de la société dans son ensemble. Les hauts responsables de l'ONU ont montré qu'ils étaient déterminés à transformer en profondeur la vie des personnes handicapées. À cet égard, il convient de saluer la récente adoption de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et les efforts faits par le Comité directeur sur l'accessibilité.

24. Les personnes handicapées devraient être informées des débats et des politiques qui les concernent. **Ádám Kósa**, première personne handicapée élue au Parlement européen, est un exemple de réussite en la matière: il conseille le Gouvernement hongrois sur l'accessibilité des élections. Quant à **László Lovász**, membre du Comité des droits des personnes handicapées, il a récemment été nommé point focal pour les questions liées au handicap et à la technologie en Hongrie. Dans le cadre d'une approche du handicap fondée sur les droits de l'homme, les technologies de pointe, telles que les appareils portables, les technologies liées à l'ADN, l'intelligence artificielle et la robotique, devraient être employées de manière à bénéficier aux personnes handicapées.

25. La Hongrie œuvre de concert avec la société civile afin de réduire les soins en institution au profit de services ancrés dans la communauté, notamment en fournissant des logements subventionnés et des services personnalisés, l'objectif étant de faciliter l'intégration sociale et l'embauche des personnes handicapées.

26. **M^{me} Keogh** (observatrice de CBM) dit que CBM met l'accent sur la création d'un monde inclusif dans lequel les personnes handicapées jouiraient de leurs droits de l'homme et réaliseraient pleinement leur potentiel. L'organisation a établi des partenariats avec des personnes handicapées et des organisations qui les représentent afin de parvenir au monde décrit dans la Convention. Les gouvernements devraient respecter l'article 4.3 de la Convention et garantir la participation active des personnes handicapées aux efforts faits pour appliquer ce texte et réaliser les objectifs de développement durable. Ils devraient veiller au respect des articles 11 et 32 dudit texte dans le cadre de la coopération internationale et de l'action humanitaire. De plus, il convient de s'assurer que les personnes handicapées, en particulier celles qui ont tendance à être laissées pour compte, comme les femmes, les filles et les personnes présentant un handicap psychosocial et intellectuel, ont la possibilité de prendre part activement à tous les processus de décision qui les concernent.

27. Il est particulièrement important de développer la langue des signes et l'interprétation signée dans le

monde du Sud pour pouvoir mener une véritable consultation. Les États qui ne participent pas encore à des programmes d'aide humanitaire et de coopération internationale tenant compte du handicap devraient le faire. Il est essentiel de recueillir des données ventilées sur le handicap afin de garantir l'inclusion, d'élaborer des politiques et des programmes efficaces, d'appliquer la Convention et de réaliser les objectifs de développement durable. Afin que ces données puissent être comparées à l'échelle internationale dans le temps, CBM recommande l'utilisation du bref questionnaire du Groupe de Washington sur les situations de handicap. La budgétisation tenant compte de la question du handicap est déterminante pour la mise en œuvre de la Convention et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. **M. Torem** (Israël) dit qu'Israël a adopté une loi en 1998, qui garantit l'égalité des droits des personnes handicapées. Au fil du temps, d'autres dispositions y ont été ajoutées, notamment en lien avec l'accessibilité. La Commission pour l'égalité des droits des personnes handicapées fait en sorte que chaque personne handicapée d'Israël, y compris les juifs ultra-orthodoxes et les membres de la communauté arabe, connaisse ses droits et sache qu'elle peut se tourner vers elle pour faire appliquer la loi. En 2018, elle a traité des milliers de demandes et intenté 25 procès.

29. L'action de la Commission a permis d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion. Par exemple, 60 % des personnes handicapées ont un emploi et de nombreuses autres sont en mesure de vivre dans leur communauté. Toutefois, des difficultés continuent de faire obstacle à la pleine mise en œuvre de la Convention. En plus d'adopter des lois et de les appliquer, il faut changer les mentalités. C'est la raison pour laquelle la Commission a récemment lancé un projet dans le cadre duquel le public est directement incité, dans des concerts, des parcs et des musées, à débattre des droits et de l'inclusion des personnes handicapées, l'objectif étant de sensibiliser aux mesures qui pourraient et devraient être mises en place dans les communautés locales et les quartiers.

30. **M^{me} Pascual Marchante** (Andorre) dit que l'Andorre examine les engagements pris au titre de la Convention afin de modifier la législation, l'objectif étant de fournir des services inclusifs et de garantir l'égalité des chances. Le pays a adopté une loi globale sur la non-discrimination en 2019 et le projet de loi sur les droits de l'enfant, récemment adopté, a fait l'objet de consultations auprès d'enfants handicapés. Un nouveau service a été créé afin de promouvoir l'indépendance des personnes handicapées en les appuyant, elles et leur famille, et en renforçant les

capacités des aidants professionnels. Le Gouvernement continue de promouvoir des politiques d'inclusion professionnelle en aidant les entreprises à procéder aux ajustements nécessaires à l'embauche de personnes handicapées.

31. Plusieurs fédérations sportives andorranes s'efforcent de donner aux personnes handicapées accès à des installations sportives, comme des pentes de ski. Les initiatives de ce type permettent non seulement aux personnes handicapées de pratiquer plus facilement des activités de loisirs mais également de sensibiliser le grand public. L'Andorre est attachée à la coopération régionale dans le domaine du handicap et, en qualité de secrétaire par intérim du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement de 2020, elle organisera une réunion des ministres des affaires sociales axée sur cette question.

32. **M. McGrath** (Irlande) dit qu'en 2017, l'Irlande a lancé une stratégie nationale pour l'inclusion du handicap, qui contient 114 actions mesurables et déterminées dans le temps en matière d'emploi, d'éducation et d'accès aux services. Une évolution rapide des technologies d'assistance permettrait de changer la donne, en donnant aux personnes handicapées davantage de liberté et d'autonomie, et la possibilité de prendre part à la société. L'orateur se félicite des récents progrès accomplis concernant la législation européenne sur l'accessibilité, qui fournit un cadre permettant aux membres de l'Union européenne d'harmoniser les prescriptions en la matière afin d'améliorer le choix et la disponibilité des produits accessibles.

33. Le Gouvernement irlandais a élaboré une stratégie globale qui vise à faciliter l'accès des personnes handicapées à l'emploi et à doubler leur nombre dans la fonction publique. Il appuie la transition des personnes handicapées de l'enseignement ou de la formation au monde du travail. En 2018, il a mis en place un programme de formations et d'activités de développement personnel visant à aider les jeunes à entrer sur le marché de l'emploi. Il prévoit de modifier la législation sur la capacité juridique afin que les personnes qui présentent des difficultés jouissent d'un plus grand contrôle sur leur vie, ce qui modifiera grandement la manière dont cette question est perçue.

34. **M. Kawamura** (Japon) dit qu'en 2018, le Japon a ratifié le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Celui-ci continue d'accorder une grande importance à la coopération internationale et, en 2018, a mené à bien 38 projets dans des domaines tels

que la création de structures de réadaptation. Il a également organisé 14 ateliers sur la promotion des sociétés inclusives auxquels ont participé 137 personnes du monde entier. En vue des Jeux paralympiques de 2020, qui auront lieu à Tokyo, le Gouvernement a défini des objectifs en matière d'accessibilité des routes et des installations pour les passagers aériens. De plus, dans le cadre du projet de ville hôte inclusive, les commerçants de la région de Tokyo sont encouragés à rendre leur boutique entièrement accessible et les communautés à faire équipe avec des athlètes et des personnes handicapées afin de mener à bien des projets à l'échelle locale, comme la distribution de cartes de la région.

35. **M. Thorarinnsson** (Islande) dit que le parlement islandais a adopté de nouvelles lois relatives aux services sociaux pour les personnes handicapées fournis par les municipalités et les services d'aide à long terme. Celui-ci a redoublé d'efforts pour garantir l'inclusion des personnes handicapées et continué d'innover pour changer les mentalités et réaliser les objectifs de la Convention et du Programme 2030. Tout processus de décision doit désormais inclure la participation directe des personnes concernées et les affaires juridiques qui portent sur des enfants ayant des besoins particuliers et leur famille sont traitées conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Lors de l'élaboration de nouvelles politiques, le Gouvernement prend conseil auprès d'organisations représentant les personnes handicapées et s'assure de leur participation. Dans une loi nationale récente, il est établi que toute personne handicapée a le droit de vivre de manière indépendante en bénéficiant de l'appui de son choix. En mai 2019, le parlement s'est prononcé en faveur de la transposition de la Convention dans le droit national, processus qui devrait être finalisé d'ici à la fin de l'année 2020.

36. **M. Macanawai** (observateur du Pacific Disability Forum) dit que l'un des grands objectifs du Cadre du Pacifique pour les droits des personnes handicapées est de parvenir à une région sans obstacles. Au cours des cinq dernières années, la mobilisation et la participation des personnes handicapées de la région à l'élaboration des politiques considérablement crû. Le nombre et les capacités des organisations les représentant ont augmenté et celles-ci défendent désormais activement les droits de ce groupe et sont des partenaires importants de la mise en œuvre des changements décidés au niveau politique et des programmes. Le Pacific Disability Forum salue l'appui fourni par le Gouvernement australien, des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et d'autres partenaires à l'application de la Convention dans le Pacifique. Il se félicite de l'annonce récente de son partenariat avec le Gouvernement néozélandais afin de faire du Pacifique

une région qui tienne compte des personnes handicapées.

37. **M. Al Frayan** (Arabie saoudite) dit que 7 % de la population saoudienne présente un handicap. Une loi de 2002 garantit le droit des personnes handicapées aux services, à la protection et à la réadaptation. Le Ministère du travail et du développement social gère 38 centres de réadaptation généraux dans différentes régions du pays. De plus, l'Arabie saoudite compte 44 associations spécialisées et 348 centres vers lesquels les personnes handicapées peuvent se tourner, quels que soient leur âge et leur handicap.

38. L'Arabie saoudite a élaboré un plan national pour les personnes handicapées, qui prévoit 23 initiatives différentes. Il a également élaboré un système de classification standardisé des handicaps et une base de données afin d'assurer un suivi. Le Gouvernement a créé une entité chargée des questions liées au handicap, qui sert de référent dans le cadre de la mise en œuvre de la législation et des politiques, sensibilise le public au handicap et fournit appui et conseils. Le programme de transformation national a notamment pour objectif de favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le marché de l'emploi et des mesures ont été prises afin de garantir que les travailleurs handicapés bénéficient d'aménagements raisonnables sur leur lieu de travail. Le Gouvernement a élaboré des programmes en faveur des personnes âgées, qui portent notamment sur la construction de résidences médicalisées et la mise en place de décaissements mensuels.

39. En Arabie saoudite, toutes les lois sont fondées sur les principes d'égalité et de non-discrimination, notamment celles relatives au handicap, et des mesures de discrimination positive ont été prises afin de donner aux personnes handicapées les moyens d'exercer leur droits et de renforcer l'inclusion sociale et l'égalité des chances. Toute personne lésée du fait de pratiques discriminatoires est protégée par la loi et dispose de voies de recours. Des entités gouvernementales, comme la Commission des droits de l'homme, le Ministère du travail et du développement social, et le Ministère des communications, ont adopté des mesures afin de faire connaître les droits des personnes handicapées, de lutter contre la discrimination, de renforcer l'inclusion sociale et d'en finir avec les stéréotypes négatifs et la stigmatisation. La Commission des droits de l'homme organise des conférences, des ateliers et des formations sur les droits des personnes handicapées.

40. **M. Jia Yong** (Chine) dit que le Gouvernement chinois a mis en place une législation afin de protéger et d'aider les plus de 85 millions de personnes handicapées en Chine. Celui-ci a élaboré un plan quinquennal visant

à intégrer la question du handicap dans les programmes de développement économique et social nationaux. Depuis 2016, il met en place un système d'aides dont bénéficient plus de 21 millions de personnes handicapées qui font face à des difficultés financières ou présentent un handicap lourd. En 2018, un système de réadaptation et de relève a été créé pour les enfants handicapés.

41. La délégation chinoise souhaite soumettre trois propositions en faveur du développement global des personnes handicapées. Tout d'abord, il conviendrait de renforcer la protection du droit des personnes handicapées au développement afin de garantir leur autonomisation économique et de faire en sorte qu'elles participent véritablement au développement social et en tirent parti. Ensuite, il convient de prendre des mesures adaptées, notamment de collecter des données approfondies, afin de lutter contre les problèmes liés à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à l'accessibilité. Enfin, les gouvernements devraient jouer un rôle moteur, et promouvoir un développement durable inclusif et mobiliser la société dans son ensemble en faveur de cet objectif.

42. **M^{me} Rivas Asenjo** (Chili) dit que le Gouvernement chilien s'efforce d'inclure les personnes handicapées dans la société en les faisant participer à la vie culturelle, aux activités, aux loisirs et aux sports, et s'emploie à réaliser tous les ajustements nécessaires afin que celles-ci puissent jouir de la plus grande autonomie possible dans tous les domaines et ainsi exercer librement leurs droits. Conformément à une loi entrée en vigueur en mars 2019, tous les espaces publics doivent être accessibles et intégrer la conception universelle. Cela n'étant pas encore le cas, le Gouvernement élabore actuellement un plan afin de former les agents publics à l'accessibilité universelle et collabore avec des établissements d'enseignement supérieur afin que les futurs agents de l'élaboration de projets soient formés à cette question. Le Service national du handicap, qui fournit des conseils techniques en formulant des recommandations et en élaborant des manuels afin qu'il soit tenu compte du handicap dans tous les plans, programmes et projets, l'objectif étant que les personnes handicapées puissent y prendre part activement dans des conditions d'égalité, encourage la collaboration entre les entités publiques et privées. Les disciplines paralympiques sont davantage mises en avant et les athlètes paralympiques jouissent actuellement de la même reconnaissance et des mêmes avantages que les athlètes conventionnels. Plus tôt dans l'année, le Ministère des sports chilien a, pour la première fois, décerné le titre d'athlète de l'année à une personne

handicapée, illustrant les progrès accomplis par le pays, qui reconnaît et valorise les différences.

43. En vue de l'éclipse solaire totale qui aura lieu dans peu de temps et sera visible depuis l'océan Pacifique, plusieurs événements importants sont en train d'être organisés au Chili et une attention toute particulière est accordée aux éventuels effets négatifs de ce phénomène et des événements associés sur les personnes qui présentent un handicap intellectuel. Hormis les événements liés à l'éclipse, des activités sont organisées dans tout le pays afin que les personnes qui présentent un handicap visuel puissent explorer l'univers grâce à une technologie permettant d'« écouter les étoiles » et d'autres moyens innovants. En guise de conclusion, l'oratrice insiste sur l'importance de la collaboration avec d'autres États pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille au Chili et rendre le pays véritablement inclusif.

44. **M^{me} Grau** (Uruguay) dit que, depuis la signature de la Convention il y a 12 ans, les droits des personnes handicapées se sont imposés dans l'ordre du jour politique de quasiment tous les pays et des mesures de plus en plus fortes ont été prises pour lutter contre les problèmes auxquels celles-ci font face. Des efforts ont été faits pour en finir avec les comportements néfastes et les préjugés à leur encontre, et pour lever les obstacles qui les empêchent d'accéder à l'éducation et à l'emploi, de participer à des activités culturelles et de jouir de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. L'engagement à ne laisser personne de côté pris par les États Membres au titre du Programme 2030 est particulièrement pertinent dans le contexte du handicap et est un appel à l'autonomisation des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

45. En Uruguay, où 500 000 hommes, femmes et enfants de tous les groupes sociaux présentent un handicap, des progrès ont été faits concernant la fourniture de services visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées mais beaucoup reste encore à accomplir pour faire en sorte que toutes jouissent des mêmes droits et des mêmes chances que tous les autres citoyens et soient des membres actifs de la société. Le Gouvernement travaille à cet objectif avec l'appui technique d'organismes internationaux et en coopération avec la société civile. Il a présenté un projet de loi visant à garantir l'égalité de traitement des personnes handicapées, en particulier pour ce qui est de la santé procréative, à lutter contre la discrimination à leur encontre et à informer le public sur le handicap.

46. **M^{me} Ivanković Knežević** (Union européenne) dit que la Convention continue d'orienter la politique de l'Union européenne en matière de handicap, qui est

présentée dans la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. Cette dernière fait actuellement l'objet de consultations publiques, qui aideront à déterminer les propositions politiques de l'Union pour la décennie à venir. Les résultats d'un projet de carte d'invalidité européenne, l'un des principaux objectifs de la Stratégie, sont en cours d'examen. L'Union continue d'appuyer financièrement de grandes organisations de personnes handicapées européennes et a lancé une campagne de sensibilisation à la non-discrimination dans le domaine de l'emploi.

47. L'Union européenne a appliqué l'une des recommandations clés du Comité des droits des personnes handicapées en adoptant, plus tôt dans l'année, l'Acte européen sur l'accessibilité, l'une des législations les plus progressistes au monde en la matière, qui aura force exécutoire dans l'Union européenne dans six ans. Elle a à nouveau décerné l'Access City Award à des villes européennes accessibles, notamment des villes engagées en faveur d'une culture tenant compte des personnes handicapées. Afin de garantir que tous les citoyens européens jouissent pleinement de leurs droits électoraux, elle encourage ses États membres à appliquer les meilleures pratiques, qui portent notamment sur l'accessibilité, la révision de la législation, la sensibilisation et l'intégration de politiques sur le handicap dans les programmes des candidats aux élections.

48. **M. Guzman Jara** (observateur de Disabled People's International) dit qu'au cours de ses 38 ans d'existence, Disabled People's International a poursuivi son principal objectif, celui de défendre les droits de l'homme des personnes handicapées dans les domaines social, économique, politique et culturel à tous les niveaux de la société. L'organisation a trouvé des raisons d'espérer dans les déclarations et les cadres théoriques des participants à la Conférence des États parties.

49. Concrètement, l'harmonisation des lois nationales sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la vie des 1,13 milliard de personnes handicapées dans le monde doit faire l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant d'améliorer la manière dont les politiques et les plans qui les concernent sont élaborés. L'ONU pourrait établir un registre mondial et créer une pièce d'identité pour les personnes handicapées, de façon à ce que les 178 États parties à la Convention puissent mieux répondre aux besoins des voyageurs handicapés et, dans un esprit de solidarité, permettent à tous les visiteurs étrangers handicapés de bénéficier des mêmes dispositifs que les ressortissants nationaux.

50. **M. Favre** (Suisse) dit que la Convention est un moyen concret de garantir l'inclusion des personnes handicapées à l'échelle nationale et internationale, et est suffisamment générale pour suivre l'évolution du monde, du moment qu'il est tenu compte de l'expérience des personnes handicapées. Du fait de sa diversité linguistique, la Suisse est particulièrement attachée à la promotion de la cohésion sociale, dans laquelle les activités culturelles jouent un rôle important. Tant que les personnes handicapées en seront exclues, la cohésion sociale restera un vœu pieux. C'est pourquoi la Suisse s'efforce, depuis plusieurs années, de promouvoir leur participation à la vie culturelle et d'améliorer l'accessibilité des manifestations et des institutions culturelles.

51. Depuis que le Gouvernement suisse a fait de la participation à la vie culturelle l'un des principaux objectifs de sa politique culturelle en 2016, des cantons et des particuliers versent des subventions. Grâce aux efforts de collaboration entre le Gouvernement et la société civile, de plus en plus d'institutions culturelles sont reconnues comme étant inclusives. Un nombre croissant de personnes assistent à des événements inclusifs et il est de plus en plus admis que les personnes handicapées contribuent à la diversité du pays et à la richesse de sa culture, au même titre que ses différents groupes linguistiques et ethniques.

52. **M. Okechukwu** (Nigéria) dit que le Gouvernement nigérian a adopté plusieurs politiques progressistes et pris des mesures législatives afin d'améliorer la vie des personnes handicapées, notamment un examen de sa politique actuelle en matière de réadaptation, conformément aux meilleures pratiques mondiales. La loi sur l'interdiction de la discrimination à l'égard des personnes handicapées, qui a été récemment adoptée, prévoit la création d'une Commission nationale, dont la mission sera de s'assurer que les personnes handicapées ont accès à l'éducation, à la santé, aux structures physiques et aux transports, et ont la possibilité de travailler et de participer à la vie politique. De plus en plus de personnes handicapées se portent candidates à des élections. Il est désormais plus facile pour elles d'exercer leur droit de vote, en particulier depuis la publication de directives par la Commission électorale nationale indépendante. Des rampes d'accès sont installées afin de permettre aux utilisateurs de fauteuil roulant d'accéder aux bureaux de vote, des interprètes en langue des signes sont fournis et les bulletins de vote sont disponibles en braille.

53. Le Nigéria continue de prendre des mesures concrètes en faveur de la protection sociale, du renforcement des capacités et de l'autonomisation des personnes handicapées, notamment dans le cadre de

plusieurs programmes de formation menés en partenariat avec d'autres parties prenantes et de programmes d'investissement social.

54. **M^{me} Díaz Aguirre** (Panama) dit que, conformément à la Convention, les responsables politiques panaméens ont conscience de la vulnérabilité des personnes handicapées et s'efforcent de garantir leur inclusion sociale. Suivant une approche globale et transversale, le Panama a pris plusieurs mesures législatives et structurelles. Il a ratifié des instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs au handicap, établi un système national de statistiques sur le handicap, continué de considérer l'enquête nationale sur le handicap comme une priorité en matière de politique publique, entrepris l'élaboration de politiques, de plans et de programmes afin de parvenir aux objectifs de développement durable, et créé un observatoire national du handicap chargé de veiller au respect de la Convention.

55. Le Gouvernement a pris des mesures afin de promouvoir la participation des personnes handicapées à l'élaboration de politiques, de plans et de programmes visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Convention, en particulier en collaborant avec des partenaires du troisième secteur concernés sur des questions liées au handicap. Il propose une formation universitaire aux personnes handicapées et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux membres du personnel technique concernés par le sujet. Les thèmes abordés sont notamment les politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'accessibilité universelle, la langue des signes panaméenne et les droits de l'homme, la planification stratégique, le tourisme accessible et l'éducation soucieuse de la diversité. Le Gouvernement a ouvert un centre national général de réadaptation pour les personnes en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté, en particulier celles qui se trouvent dans les zones rurales et autochtones, établi un institut général du développement neurologique afin de proposer un dépistage précoce des maladies pouvant entraîner un handicap et de les traiter, et élaboré un logiciel permettant de délivrer plus efficacement des certificats d'invalidité. Il établit actuellement son second rapport au titre de la Convention.

56. **M. Puustinen** (Finlande) dit que, en tant que défenseur de longue date des droits des personnes handicapées, la Finlande appuie pleinement la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Depuis un an et demi, le pays met en œuvre son premier plan d'action national relatif à la Convention, qui, par ses 80 mesures, insiste sur l'importance de la participation des personnes handicapées dans un environnement en pleine évolution et rappelle que l'accessibilité et la

disponibilité des services sont des conditions préalables à l'exercice de nombreux autres droits. Il revoit actuellement la législation régissant les services d'aide aux personnes handicapées afin d'en garantir la qualité et de s'assurer que celles-ci jouissent de l'égalité et participent à tous les processus les concernant.

57. La technologie peut être d'une grande aide pour les personnes handicapées. Cependant, des études ont montré que les mégadonnées utilisées par les algorithmes et l'intelligence artificielle sont souvent biaisées et peuvent être au détriment des personnes handicapées. Pour éviter cela, il conviendrait de tenir dûment compte de la diversité dans la conception des nouvelles technologies.

58. **M. Sotiropoulos** (Australie) dit que l'Australie reste un fervent défenseur du développement incluant le handicap et des droits des personnes handicapées à l'échelle mondiale, et, à cet égard, se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le pays est déterminé à faire en sorte que les personnes handicapées jouent un rôle actif et de premier plan, et continue d'appeler à coopérer à l'échelle internationale en faveur de l'inclusion du handicap. Venant juste d'achever la troisième année de son mandat en tant que coprésident du réseau Global Action on Disability, il reste attaché à cette initiative unique et collaborative dont l'objectif est de faire en sorte que le développement et l'action humanitaire tiennent compte de la question du handicap. Il continue de promouvoir les droits des personnes handicapées au Conseil des droits de l'homme.

59. Depuis le lancement de sa première stratégie nationale sur le handicap il y a dix ans, l'Australie n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la vie des personnes handicapées, qui représentent un cinquième de sa population. Les autorités australiennes collaborent afin d'élaborer une nouvelle stratégie qui reflètera l'évolution de la politique relative au handicap et du cadre d'exécution, et inclura un régime national d'assurance invalidité. Dans le cadre de la stratégie actuelle, ce sont 275 000 personnes présentant un handicap permanent ou lourd qui reçoivent l'aide dont elles ont besoin, dont environ 85 000 qui n'avaient jamais bénéficié d'un dispositif d'appui auparavant. Une commission nationale indépendante a été créée afin de réglementer la qualité et la sûreté des services et des dispositifs d'appui aux personnes handicapées. L'Australie est déterminée à aider les soignants non rémunérés, dont le nombre est estimé à 2,7 millions, et, dans le cadre d'un large éventail de programmes, a tenu son engagement de longue date d'appuyer les efforts faits par les personnes handicapées pour trouver un emploi à long terme.

60. **M^{me} Orefellen** (observatrice du World Network of Users and Survivors of Psychiatry) dit qu'il est impossible de parvenir à une inclusion pleine et entière des personnes handicapées si les portes de tous les établissements de santé mentale restent closes. Pour ce faire, il faut mettre un terme à la ségrégation et à la coercition. Il est urgent d'en finir avec les interventions psychiatriques forcées partout dans le monde. Celles-ci constituent une violation des droits civils, notamment du droit de ne pas subir de mauvais traitements. Contrairement à ce qui est dit, il existe une autre solution que ces violations des droits de l'homme, qui consiste simplement à y mettre un terme, obligation immédiate qui, conformément à la Convention, incombe aux États parties.

61. Les articles 12, 14 et 19 de la Convention offrent une base sur laquelle élaborer une politique positive qui remplacerait les interventions psychiatriques forcées comme réponse de la société face à la crise de la santé mentale. Il convient d'aider les personnes concernées à prendre des décisions tout au long de leur crise et de veiller à leur bien-être dans l'environnement de leur choix. Si elles sont responsables ou victimes d'actes délictueux ou impliquées dans des conflits interpersonnels, il convient de régler la situation en prenant des mesures non discriminatoires sans incidence sur l'appui et le système de santé mentale dont elles bénéficient.

62. Il est profondément préoccupant de constater que le Conseil de l'Europe poursuit l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant, à savoir le protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo), qui, en autorisant l'internement pour des raisons de santé mentale et les traitements psychiatriques non consentis, contrevient à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le World Network of Users and Survivors of Psychiatry appelle tous les organes chargés des droits de l'homme et tous les États parties à agir pour empêcher l'adoption de ce protocole.

63. **M. Em Chan Makara** (Cambodge) dit que le Gouvernement cambodgien investit dans le secteur du handicap depuis de nombreuses années. Dans le cadre du plan stratégique national en la matière, les périodes de stabilité politique et de croissance économique représentent une occasion de promouvoir les droits des personnes handicapées, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la protection sociale, de la culture et du sport. Le Cambodge applique une politique incitative afin de garantir l'autonomisation des personnes handicapées dans le domaine de l'informatique et des communications. En 2014, la médaille d'or du Global IT

Challenge for Youth with Disabilities a été décernée à l'équipe cambodgienne, dont des membres travaillent désormais au sein d'institutions gouvernementales. Pour ce qui est de l'éducation inclusive, le pays a élaboré des versions en braille et en langue des signes de tous ses manuels scolaires et pris des mesures pour faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient de la même qualité d'enseignement et des mêmes possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

64. Afin de promouvoir les normes les plus élevées en matière de santé et ainsi de favoriser l'inclusion sociale, le Cambodge a élaboré un cadre national de protection sociale, qui comprend le versement d'aides et la gratuité des soins de santé dans les hôpitaux et les cliniques du pays pour les personnes handicapées, et un appui financier pour couvrir les dépenses liées à la nourriture et aux déplacements.

65. **M^{me} Larsson** (Suède) dit que la participation pleine et active des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation conforme à la Convention est non seulement obligatoire au titre de ladite Convention mais également cruciale si l'on entend changer les choses. La Suède a ratifié la Convention en 2008 et établit actuellement son rapport unique valant deuxième et troisième rapports périodiques au Comité. Ce faisant, elle a noté des progrès dans plusieurs domaines mais aussi des difficultés et des obstacles.

66. Par exemple, les personnes handicapées, en particulier les femmes, sont victimes de discrimination, font face au manque d'accessibilité, participent difficilement à la société, peinent à influencer sur cette dernière et sont souvent plus pauvres que le reste de la population. Les services de santé ne sont pas toujours fournis dans des conditions d'égalité et ne sont pas entièrement accessibles. Concernant la numérisation, plusieurs nouveaux outils aident les personnes à prendre le contrôle de leur vie et améliorent leur indépendance mais la diversité des besoins et des circonstances exige de tenir compte de la conception universelle afin d'éviter toute exclusion. La difficulté est de faire en sorte que toutes les personnes, indépendamment de leur origine sociale, de leurs capacités fonctionnelles et de leur âge, puissent avoir accès aux données numériques et aux services publics, et participer à la société dans des conditions d'égalité. Il faut lever les obstacles à la pleine participation de tous les secteurs de la société. Le Gouvernement suédois reste pleinement attaché à la mise en œuvre du Programme 2030 et se félicite des références à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles qui y sont faites.

67. **M. Ahmad Adnan** (Malaisie) dit que, dans le cadre de son plan national de développement, le Gouvernement malaisien est déterminé à garantir le bien-être des personnes handicapées. De nouvelles initiatives prises en ce sens prévoient notamment l'établissement de six sous-catégories de troubles de l'apprentissage afin que les enseignants puissent repérer les élèves concernés et les aider en fonction de leurs capacités, la création d'un nouveau poste à la Commission de la fonction publique, auquel sera nommé un représentant des personnes handicapées, conformément à l'engagement du Gouvernement d'embaucher 1 % de personnes handicapées dans le secteur public, et la mise en œuvre d'une politique visant à s'assurer que les étudiants nécessitant un enseignement spécialisé et les enfants sans papiers ont accès à l'éducation. Le développement des personnes handicapées en Malaisie passera par l'application de la Convention et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

68. **M. Corporán Lorenzo** (République dominicaine) dit que la République dominicaine s'apprête à mettre en place un système national d'évaluation de l'accessibilité, qui permettra aux autorités publiques et privées d'évaluer leurs propres mesures en la matière et de formuler des recommandations sur la base des nouvelles règles sur l'accessibilité physique, l'accès à Internet et l'utilisation de la langue des signes. Les autorités dominicaines mènent une action multisectorielle afin d'établir un système unique d'évaluation, de certification et d'enregistrement continu du handicap fondé sur une approche biopsychosociale. Les activités sportives inclusives sont encouragées. On peut noter en particulier la création de deux équipes de basketball féminines. Les municipalités mènent activement à bien leur plan d'action en faveur du développement inclusif, qui comprend deux programmes, l'un pour la réadaptation globale et l'autre pour l'autonomie de vie des personnes handicapées, en particulier celles présentant une paralysie cérébrale et un handicap visuel. La République dominicaine a uni ses forces à celles de l'Équateur, du Mexique, du Panama et, plus récemment, du Guatemala, afin de développer le tourisme accessible dans la région.

69. **M. Panayotov** (Bulgarie) dit que l'engagement de la Bulgarie en faveur des droits des personnes handicapées est un volet essentiel de son action dans le domaine des droits de l'homme. Le Gouvernement accorde donc une attention toute particulière à la pleine mise en œuvre de la Convention, dont les objectifs et les principes sont inclus dans sa stratégie nationale. Le plan d'action national pour la Convention (2015-2020)

présente des mesures visant à donner pleinement effet au texte, notamment grâce à la mise en conformité de la législation interne. Des données sur l'application de la Convention sont régulièrement collectées auprès d'institutions pertinentes et rassemblées dans un rapport, comme celui soumis à l'Assemblée nationale en 2018.

70. Les priorités de la Bulgarie pour 2020 sont les suivantes: garantir l'accès aux transports, et à l'informatique et aux communications, faire en sorte que tous les enfants bénéficient d'un enseignement inclusif et de possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie, donner efficacement accès à des services de santé de qualité, améliorer les conditions de travail et favoriser l'emploi des personnes handicapées, fournir un appui adapté à la vie des communautés, et faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et au tourisme, et la participation à la vie culturelle.

71. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement bulgare a revu sa politique relative au handicap en organisant des consultations entre des représentants de la société civile et les institutions concernées, qui ont débouché sur l'adoption de la loi sur le handicap et la loi sur l'aide personnelle. La première, qui est entrée en vigueur au début de l'année, prévoit de nouvelles formes d'appui pour les personnes handicapées, qui seront fournies sur la base d'un examen individuel des besoins de chacune, ainsi que des quotas en matière d'emploi. La seconde, également entrée en vigueur au début de l'année, prévoit la création de conditions favorables à l'autonomisation, à l'indépendance et à la pleine participation des personnes handicapées.

72. **M^{me} Warick** (observatrice de la Fédération internationale des malentendants) dit que la perte d'audition est un handicap invisible qui n'est parfois pas détecté et est souvent mal compris. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, ce handicap touche 466 millions de personnes dans le monde, dont 34 millions d'enfants. Trois grandes mesures doivent être prises pour remédier à la situation. Tout d'abord, les soins de santé auditive devraient faire partie de la santé publique, conformément à la résolution 70.13 de l'Assemblée mondiale de la Santé. Ensuite, les prothèses auditives et les implants cochléaires, mais aussi les systèmes d'amplification sonore tels que les boucles magnétiques, devraient être subventionnés. Enfin, le sous-titrage simultané devrait être disponible non seulement pour les émissions télévisées mais aussi, d'une manière générale, dans les réunions. L'oratrice se félicite des mesures prises par les Pays-Bas et la Suède afin de proposer le sous-titrage simultané aux personnes malentendantes lors de réunions ou en classe, ainsi que des lois adoptées par le Canada, les États-Unis, la

Finlande et le Japon, qui rendent obligatoire le sous-titrage simultané des programmes de télévision. Elle appelle tous les États Membres à prendre les mesures qui s'imposent pour aider leurs citoyens malentendants et ainsi protéger leurs droits de l'homme, conformément à la Convention.

73. **M. Sin** (République de Corée) dit que le Gouvernement coréen est déterminé à respecter les grands principes de la Convention et donc à parvenir à l'inclusion des personnes handicapées dans la société. Dans son rapport unique valant deuxième et troisième rapports périodiques au Comité, soumis plus tôt dans l'année, celui-ci a examiné les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale en la matière et continuera d'accorder une attention particulière à l'inclusion dans la société coréenne. Dans le cadre de son plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon (2019-2022), la République de Corée organisera, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, des consultations nationales sur la compilation de statistiques sur le handicap avec des pays partenaires de la région.

74. Le Gouvernement coréen prévoit d'abolir son système de classement du handicap en juillet 2019. Cela marquera un tournant dans sa politique, qui ne sera plus axée sur le fournisseur mais sur le client et aidera le pays à activement réaliser le projet gouvernemental consistant à bâtir un État-providence inclusif.

75. **M. Čulík** (Tchéquie) dit que, en Tchéquie, le Bureau du Médiateur est l'institution la plus conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Conformément à la loi sur le Bureau du Médiateur telle que modifiée en 2018, le Médiateur assure une fonction de suivi indépendant. Il fait des recherches, publie des rapports et formule des recommandations de manière systématique sur les questions liées à l'exercice des droits des personnes handicapées, tout en aidant à sensibiliser le public à ces droits et en échangeant des informations avec les organes étrangers et internationaux concernés. Il a établi un conseil consultatif chargé de veiller au respect de la Convention, qui est composé de personnes handicapées et de personnes défendant leurs intérêts. De plus, le Gouvernement a récemment décidé de ratifier le Protocole facultatif à la Convention.

76. **M. Ballinas Valdés** (Mexique) dit que le nouveau Gouvernement mexicain a réaffirmé l'attachement du pays au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus particulièrement, à l'objectif de ne laisser personne de côté. Afin de relever le défi

immense consistant à garantir aux 7,1 millions de personnes handicapées au Mexique le plein exercice de leurs droits, le Gouvernement a sollicité des personnes handicapées et leur famille, ainsi que des organisations de la société civile concernées, afin qu'elles contribuent à l'élaboration du plan national de développement pour 2019-2024. Le handicap a été considéré comme une question intersectorielle et les efforts faits dans ce domaine l'ont été conformément au Programme 2030.

77. Les progrès notables accomplis au cours des dernières années par le Mexique au titre de la Convention sont décrits dans le rapport unique valant deuxième et troisième rapports périodiques au Comité. Par exemple, les manquements dans l'éducation et la santé des personnes handicapées ont été réduits, l'accès à l'emploi de ce groupe a grimpé de 7 % et un programme a été mis en place afin que les personnes des zones marginalisées et des communautés autochtones ayant subi une perte de revenu en raison de leur handicap bénéficient d'indemnités financières. Le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer la coordination et le suivi des programmes, des initiatives et des mécanismes interinstitutions publics ou privés en faveur du développement incluant le handicap. Il espère que les partenariats stratégiques établis afin de renforcer et de promouvoir les droits des personnes handicapées dans le pays serviront d'exemple à d'autres États.

78. **M^{me} Fa'atino Utumapu** (Samoa) dit que l'informatique et les communications, ainsi que les équipements d'assistance, seront essentiels à l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation, le sport et l'emploi, et à leur accès aux services de santé. Le Gouvernement samoan a récemment mis en ligne son rapport sur le handicap de 2018, dans lequel il présente ses actions prioritaires en la matière, sur la base des données sur le handicap recueillies en 2016. Dans le cadre d'un partenariat entre l'organisation nationale des personnes aveugles et malvoyantes et les principaux ministères, des outils pédagogiques sont disponibles en braille. Compte tenu du contexte électoral, des mesures ont été prises afin de permettre aux personnes handicapées de consulter les documents d'information destinés aux électeurs en ligne. Dans le cadre du programme national sur le handicap, des dispositifs d'aide à la mobilité sont fournis aux personnes handicapées, avec l'aide du Gouvernement australien. Le Samoa ne parviendra au développement incluant le handicap qu'en redoublant d'efforts pour garantir la pleine mise en œuvre de la Convention et du Programme 2030.

79. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud considère les personnes handicapées comme une priorité. La personne référente pour les questions liées

au handicap à l'échelle nationale a été rattachée au Bureau de la présidence, qui a appelé à mettre en œuvre le plan d'action dans tous les organes de l'État. Une attention toute particulière est accordée à la numérisation dans le secteur des petites, moyennes et grandes entreprises afin d'encourager la participation d'entrepreneurs handicapés. Le Gouvernement, des organisations de personnes handicapées et le secteur privé élaborent actuellement une stratégie sur le handicap, l'informatique et les communications, qui se veut une réponse sectorielle et nationale à la Convention et est axée sur les technologies d'assistance, l'accès aux sites Internet et l'établissement de normes.

80. Dans le domaine de la protection sociale, l'Afrique du Sud a pris des mesures afin de tout particulièrement appuyer le droit des personnes handicapées à la santé et à la sécurité sociale, et, en intégrant des normes relatives aux droits de l'homme sur le plan conceptuel et pratique, de surmonter les défis que sont la discrimination et l'exclusion que vivent les personnes vulnérables et marginalisées. Elle a également pris des mesures pour favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées en promouvant les 11 langues officielles du pays, en plus de la langue des signes. De plus, la South African Library for the Blind a mis en place des services aux fins de transcription en braille et de conversion audio des documents. En 2015, une déclaration en faveur de l'accessibilité universelle dans le secteur du tourisme a été adoptée, débouchant, en collaboration avec le National Council for Persons with Physical Disabilities in South Africa, sur l'élaboration d'un manuel de formation sur le sujet, qui est distribué dans les parcs des différentes provinces. En dépit des progrès accomplis concernant l'application de la Convention, des problèmes systémiques perdurent, qui sont liés, en particulier, à l'examen des politiques, à leur mise en conformité et à la cohérence de leur mise en œuvre.

81. **M. Bowden** (observateur de People with Disability Australia) dit que la devise du mouvement de défense des personnes handicapées, « rien sur nous sans nous », doit être étendue à toutes les personnes handicapées et qu'il faudrait accorder davantage d'attention aux formes multiples ou aggravées de discrimination à l'égard des personnes handicapées visées au paragraphe p) du préambule de la Convention.

82. Concernant la numérisation et les technologies, les personnes handicapées doivent pouvoir interagir, être intégrées à la société et se faire entendre. La fracture numérique entre elles et le reste de la société se creuse et doit être comblée. Les États parties, la société civile et les organisations de personnes handicapées doivent s'investir à parts égales en faveur de la démocratisation des nouvelles technologies accessibles et du maintien

des méthodes traditionnelles de diffusion de l'information, de consultation et d'interaction de personne à personne. Ils ont la responsabilité de protéger les personnes handicapées contre la violence et la haine qui s'expriment en ligne ou au moyen des technologies et dont ce groupe est victime de manière disproportionnée.

83. Pour ce qui est du droit au meilleur état de santé physique et mentale possible, il est nécessaire de lutter contre le VIH en tenant compte du handicap. Les programmes de lutte contre le virus doivent être adaptés au corps, aux méthodes d'apprentissage, à la vie et à l'identité des personnes handicapées, sous leur contrôle. Il est de la responsabilité des États parties de garantir des services de santé publique spécialisés dans la lutte contre le VIH et de mettre en place des programmes de promotion de la santé accessibles aux personnes handicapées dans des conditions d'égalité, indépendamment de leur handicap, de leur statut socioéconomique, de leur sexe, de leur âge, de leur appartenance à un groupe autochtone ou ethnique et de leur sexualité. Les personnes handicapées LGBTQIA+ doivent être informées et avoir accès aux moyens de prévention du VIH, aux méthodes de traitement et à un appui adapté à leurs caractéristiques.

84. **M. Stefanile** (Italie) dit que la promotion des droits des personnes handicapées a été considérée comme une priorité dans le cadre de la politique des droits de l'homme de l'Italie bien avant l'entrée en vigueur de la Convention. Depuis lors, le pays n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir la pleine mise en œuvre de cet instrument, à l'échelle nationale et internationale. Il est conscient de l'importance du thème principal de la session, l'inclusion et la participation faisant partie intégrante de sa politique sur le handicap, en particulier la participation de la société civile et des personnes handicapées à tous les processus de décision les concernant, conformément au principe « rien sur nous sans nous ».

85. Au niveau national, un ministère est spécialement chargé, avec la participation active de la société civile, de coordonner et d'harmoniser les politiques relatives au handicap mises en œuvre par l'ensemble du Gouvernement. Dans ce contexte, une attention particulière est portée au renforcement de la collecte de données, à la fois en termes de qualité et de quantité, afin de garantir une totale interconnexion des bases de données sur le handicap du pays. Au niveau international, les personnes handicapées sont au cœur des efforts de coopération au service du développement de l'Italie. Cette dernière continue d'agir sur deux fronts en promouvant des initiatives en faveur du développement et de l'action humanitaire, qui

favorisent l'accès aux personnes handicapées et l'inclusion de celles-ci, et en encourageant l'intégration de la question du handicap dans tous les aspects des programmes de développement et des programmes humanitaires. Le pays compte un nombre considérable d'organisations de la société civile particulièrement actives, qui sont déterminées à promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées et œuvrent en synergie avec les initiatives du Gouvernement.

86. **M^{me} Zubiaga** (Philippines) dit qu'en 2018, les Philippines ont mené à bien le dialogue constructif engagé avec le Comité, dont les observations finales sur les activités menées de 2014 à 2016 ont guidé la mise en œuvre de la Convention. L'un des problèmes signalés est le manque de données sur le handicap. Le Gouvernement philippin a donc créé un comité interinstitutions chargé d'établir un système de collecte de données, qui servira de base à l'élaboration de programmes visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. La création de ce système est considérée comme une priorité absolue et tous les organismes publics ont été instamment priés de communiquer à cette fin les données sur le handicap ventilées par sexe, appartenance ethnique et âge dont ils disposent. Une enquête modèle sur le handicap, dont les résultats ont été publiés récemment, révèle que la proportion de personnes handicapées dans la population a augmenté, passant de 1,57 % en 2010 à 12 % selon les estimations.

87. Afin de garantir l'inclusion des personnes ayant un handicap mental ou psychosocial, les Philippines ont adopté une loi nationale sur la santé mentale qui prévoit la mise en place d'un programme axé sur les droits, visant à sensibiliser le public et à mettre en avant la participation des organisations de personnes présentant un handicap intellectuel. Au cours de la semaine nationale du handicap de 2019, un sommet sur l'accessibilité sera organisé sur le thème des droits des personnes handicapées en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de technologies d'assistance. Il sera également question de leur cadre de vie, de leur pleine participation et de leur autonomie de vie.

La séance est levée à 17 h 55.